

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIBECOURT-DRESLINCOURT

N° 2023-05

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 18h

Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur LETOFFE Jean-Guy, Président.

Date de la convocation : 18/01/2023

Nombre de membres : 13

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Présents : Mmes KONATE, FRETE, GROSCAUX, KLEIN, JOOS, PAGE, BOCQUET, LAMBERT, PIENS, BILLOIR.
M. BONNEAU et M. LETOFFE.

Excusé(s) : Mme TIRROLOY.

Absents : -

Objet : FIXATION MONTANT REPAS ANNUEL DES PERSONNES AGEES

EXPOSE DES MOTIFS

Des personnes âgées de plus de 65 ans habitant la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT ont souhaité avoir la possibilité d'être accompagnées par des personnes ne répondant pas aux critères définis pour participer à ce repas.

PROPOSITION :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration du C. C. A. S. de fixer le montant du repas des personnes accompagnatrices à 35 €.

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Les paiements seront imputés au budget de l'année en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Jean-Guy LETOFFE

Maire, Président du CCAS

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20230130-D202305-DE



PAGE ANNULEE